Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le
ID : 034-213400229-20170323-2017_29_REYNAUD-DE

Ville de Baillargues

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2017 – 29

Séance du 23 mars 2017

Président de séance : **MEISSONNIER Jean-Luc** Secrétaire de séance : **DUCAMP Ludovic**	Convocation : **16 mars 2017**
Nombre de membres en exercice : **28**	Nombre de membres présents ou représentés : **25**

Présents:
MEISSONNIER Jean-Luc – SOULIER Alain – PERRIER Thierry – GAUTIER Sandrine – KASZUBA Christophe – MONIN Séverine – CONTENSEAU Carole – RIBEIRO David – SUAY Régine – MARTY Philippe – CORDEAU Damien – VANGREVELYNGHE Patricia – AMALVY Marie-Thérèse – RODENAS François – MAZOLLIER Elisabeth – JODAR Mélissa – MARTINEZ Mickaël – DUCAMP Ludovic – DE LA CLERGERIE Jean-Luc – FOUREL Sylvain – RAMORA Anna

Pouvoirs de :
BASSO Béatrice pour GAUTIER Sandrine - DURIX Olivier pour SOULIER Alain – DESTAILLATS Aline pour AMALVY Marie-Thérèse – ARMAND Aurélie pour RAMORA Anna

Absents non représentés :
SIMAR Morgan – VIDAL Stéphane – PEETERS Fabien

N° 2017 – 29 : BUDGET ANNEXE DES LOCAUX DE LA « MAISON REYNAUD » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur Alain SOULIER, Adjoint au Maire délégué aux finances, commande publique, social et commémorations explique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur de Castries. Le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le Receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation. Considérant l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le
ID : 034-213400229-20170323-2017_29_REYNAUD-DE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Alain SOULIER et après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOPTE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme, le 28 mars 2017.

Le Maire,

MAIRIE de BAILLARGUES
34 (Hérault)

Jean-Luc MEISSONNIER